



Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260413-2026DCM26-DE

Séance du 13 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation		
7 avril 2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

---- L'an deux mille vingt-six
le **13 avril 2026** à 18 heures
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, CHAILLAN André, ARMINGOL Elisabeth, BONIS Joël, DANEL Mauricette, LERDA Serge, CHAILLAN Martine, MORNET Alain, BUSLIG Elisabeth, VIGLIETTI Mylène, FELICETTI Régis, WALCZAK Franck, HOREL Pauline,

Absent et excusé : MACCARIO Fabrice, PICARD Estelle,

Pouvoir : MACCARIO Fabrice à CHAILLAN André

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Alain MORNET est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-26 - Création des commissions communales

Le Maire expose au conseil municipal que, suite au renouvellement complet du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la mise en place des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : Création des commissions

Il est créé les commissions communales suivantes :

- une commission « Urbanisme » ;
- une commission « Travaux » ;
- une commission « Culture, loisirs et social ».

Article 2 : Composition

Le conseil municipal fixe la composition des commissions comme suit :

Commission « Urbanisme » :

- Elisabeth ARMINGOL
- Pauline HOREL
- Martine CHAILLAN
- Mylène VIGLIETTI
- André CHAILLAN
- Serge LERDA

Commission « Travaux » :

- Joël BONIS
- Martine CHAILLAN
- Régis FELICETTI
- André CHAILLAN
- Franck WALCZAK
- Fabrice MACCARIO

Commission « Culture, loisirs et social » :

- Elisabeth ARMINGOL
- Estelle PICARD
- Pauline HOREL
- Mauricette DANEL
- Elisabeth BUSLIG

Article 3 : Fonctionnement

Les commissions communales sont chargées d'étudier les dossiers relevant de leur domaine de compétence et d'émettre des avis consultatifs à destination du conseil municipal.

Elles pourront être convoquées par le Maire ou l'élu référent.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

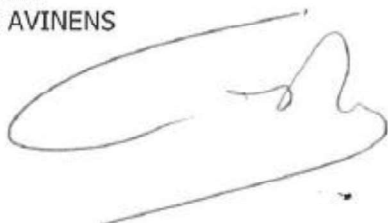
Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260413-2026DCM26-DE

Le Maire
René AVINENS



Le secrétaire de séance
Alain MORNET



*Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 004-210400131-20260413-2026DCM26-DE